

## Parlement

**M. Paproski:** Quelle honte! C'est à cause d'Otto Lang.

**M. Reid:** Jeudi dernier, le comité permanent des prévisions budgétaires en général a tenté de se réunir pour étudier des prévisions budgétaires supplémentaires du Conseil du Trésor totalisant plus de 56 millions de dollars. Mais il n'a pu se réunir. Pourquoi? Parce qu'il n'y avait pas un seul député de l'opposition présent.

**M. Paproski:** C'est parce qu'il y avait une tempête de neige.

**M. Reid:** Alors comment les ministériels, eux, ont-ils pu s'y rendre?

**M. Paproski:** Ils ont probablement couché là.

**M. Reid:** Les députés ne vont pas tous souper à la maison le soir.

Ce que je voudrais démontrer, c'est que des problèmes se posent quand il s'agit de l'étude des prévisions budgétaires et ceux-ci ne sont pas nécessairement suscités par ceux qui occupent les premières banquettes des deux côtés de la Chambre. De nombreux problèmes se posent à propos des députés d'arrière-ban, d'un côté comme de l'autre. Le gouvernement et l'opposition doivent se pencher sur cette situation. Rien de cela n'a été imposé aux députés d'arrière-ban par le gouvernement. C'est quelque chose qui a pris de l'ampleur avec le temps. Nous devrions accorder plus d'attention à ces questions, au lieu de discuter sur des motions inutiles comme celle que nous étudions aujourd'hui.

Je m'inquiète de la manière dont nos débats de procédure se sont déroulés. Le député du Yukon a fait une affirmation tout à fait absurde quand il a dit qu'aucun examen des changements de procédure n'avait eu lieu. C'est absolument faux. Quiconque assiste aux délibérations de la Chambre depuis deux ans et demi, suit les travaux du comité permanent de la procédure et de l'organisation et s'est donné la peine de lire ces volumes sait que ce qu'il dit n'est que pure invention.

● (1602)

J'ai sous les yeux les délibérations de ces comités. J'ai même eu l'honneur de présider le sous-comité sur l'emploi du temps. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a présidé le sous-comité chargé d'étudier les comités et mon secrétaire parlementaire (M. MacFarlane) a été président du sous-comité des affaires émanant des députés. Nous nous sommes réunis pendant un an. Nous nous sommes rendus en Angleterre pour y étudier le système en vigueur, nous avons entendu des témoins et nous avons même siégé pendant l'ajournement de la Chambre afin d'étudier les rapports présentés par ces organismes.

Je n'ai pas été étonné de constater que les députés conservateurs qui se sont penchés sur ce problème, comme le député d'Edmonton-Ouest, le député de Grenville-Carleton (M. Baker), le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath)—qui ne se trouvent pas actuellement à la Chambre—ont eu le bon sens et la courtoisie de ne pas signer une motion aussi ridicule.

J'aimerais réfuter certaines des accusations portées par le député du Yukon. La façon dont il a déformé l'histoire me choque particulièrement. Il est clair, je crois, que lorsque ces réformes ont été amorcées, elles ne sont pas tout d'un coup

[M. Reid.]

tombées des nues. Le processus a été mis en marche en 1963 sous le gouvernement de M. Pearson, parce que les députés conservateurs de l'arrière ban, sous la direction du très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), étaient mécontents de la façon dont le Parlement fonctionnait et de leur rôle, comme l'étaient d'ailleurs, les députés de ce côté-ci de la Chambre. En prenant le pouvoir, les libéraux ont décidé de faire quelque chose.

Un certain nombre de comités furent constitués et un certain nombre d'expériences furent effectuées qui aboutirent aux changements survenus en 1968 et en 1969. Comment la Chambre réagit-elle à ces changements? Elle les accepta à l'unanimité, sans qu'un seul député n'y trouve ou ne songe à s'y opposer. L'Opposition n'a pas eu à les accepter de force. J'inviterais les députés qui ne sont pas disposés à me croire sur parole, à consulter le *hansard* et les journaux de la Chambre des communes du 20 décembre 1968. La Chambre adopta ces changements sans la moindre opposition. Je n'entends pas ennuyer la Chambre en lui énumérant la liste de ces changements, mais j'aimerais bien rappeler aux députés à quoi ils ont donné lieu pour ce qui est des subsides.

Plusieurs comités permanents de la Chambre consacrent désormais plus de 500 heures par an à étudier le budget principal et les budgets supplémentaires, soit plus de deux fois plus que n'en consacrait la Chambre formée en comité des subsides aux termes de l'ancien Règlement. Ces 500 heures, même si elles ne sont pas mises à profit autant que je le souhaiterais, sont utilisées beaucoup plus utilement qu'elles ne l'étaient naguère à la Chambre. Si quelqu'un en doute, il lui suffit de consulter le compte rendu des débats du bon vieux temps et de le comparer à celui d'aujourd'hui pour se rendre compte que même les pires jours, les audiences des comités d'aujourd'hui sont beaucoup plus étoffées que celles des comités pléniers du bon vieux temps.

La situation s'est considérablement améliorée et on a pu assister à certains changements grâce auxquels les députés sont plus efficaces. En outre, ces changements ont permis à la Chambre de se débarrasser de son étiquette traditionnelle de chef et ont conféré un plus grand rôle aux simples députés des deux bords. Nous devrions, je pense, en être reconnaissants.

Personne ne saurait prétendre que le système est parfait. Je suis l'un des premiers à dire qu'il a sérieusement besoin d'être remanié. Après les élections de 1974, le président du Conseil privé et chef de la Chambre de l'époque, M. Mitchell Sharp, prit en charge la présidence du comité permanent de la procédure et de l'organisation. Nous avons fait un certain nombre de tentatives, en collaboration avec les députés de l'opposition, pour modifier le règlement afin de rendre la situation plus juste et de satisfaire certaines des critiques émanant des députés d'en face. Ces derniers demandaient surtout qu'on examine certains crédits des prévisions en comité plénier et d'autres termes que l'on fasse comme aux bons vieux jours, c'est-à-dire que l'on mette ces crédits au vote, que l'on dessaisisse le comité des subsides de ces crédits, qu'on les porte à l'étude à la Chambre et qu'on organise un vote, si besoin est.